

La récréation dans les écoles primaires et intermédiaires/secondaires de premier cycle

Recommandations pour le développement aux niveaux des écoles, des commissions scolaires et des provinces

Ce document a pour but d'être un complément à l'énoncé de [position nationale sur la récréation](#) qui a été élaboré par EPS Canada et Recess Project Canada. Il offre un point de départ pour le développement d'une politique et de directives de travail.

INTRODUCTION ET FONDEMENTS

Pour bien des enfants, la récréation est un des moments les plus agréables de la journée scolaire. Et pourtant, les pressions associées aux exigences et responsabilités pédagogiques continuent de mettre à risque cette partie importante dans la journée de l'enfant¹ (Pellegrini et Bohn, 2005). Alors que les routines quotidiennes à l'école sont priorisées et que les décisions concernant le financement et la planification sont prises, la mise en valeur des rapports sociaux et du jeu en souffre souvent et peut même être considérée comme insignifiante.

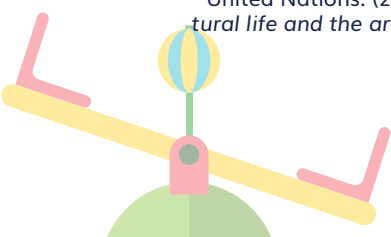
Par contre, le jeu et les rapports sociaux sont considérés comme étant si essentiels au développement et au bien-être des enfants qu'en 1989, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) a reconnu qu'il s'agissait d'un droit pour tous les enfants. La CNUDE est un traité international qui définit les droits universellement acceptés des enfants. Les écoles font partie de ces obligations de promouvoir, protéger et réaliser les droits des enfants. Selon l'article 31, les enfants ont le droit de se détendre, de jouer et de pratiquer un large éventail d'activités culturelles, artistiques et récréatives.

Reste qu'à l'occasion d'une récente analyse de la mise en œuvre de l'article 31², le comité de la CNUDE s'est dit préoccupé par le piètre reconnaissance de l'article 31. Le comité explique que la piètre reconnaissance de ce droit « se traduit par une insuffisance d'investissement dans les dispositions appropriées, d'une législation protectrice faible ou inexistante et par l'invisibilité des enfants dans la planification nationale et locale ».

Les ministres de l'Éducation, les districts scolaires et les écoles s'engagent à rendre les écoles sécuritaires et inclusives afin qu'il s'agisse d'endroits où on puisse apprendre et grandir. La mise en œuvre d'une politique en matière de récréation représente une étape importante dans la création de communautés scolaires plus saines. Pour maximiser l'efficacité d'une politique en matière de récréation, il importe que tous les membres du personnel pédagogique, les élèves et les membres des familles comprennent l'importance d'avoir des espaces sains et inclusifs pour le repos, le jeu et la socialisation durant la journée scolaire. Le fait d'avoir des attentes en matière de jeu sain et inclusif se traduira par des enfants en meilleure santé, des écoles plus saines et des communautés plus saines. Ce document offre des recommandations à considérer au moment d'élaborer une politique en matière de récréation afin de favoriser la mobilisation dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

¹ Pellegrini, A. D., & Bohn, C. M. (2005). The Role of Recess in Children's Cognitive Performance and School Adjustment. *Educational Researcher*, 34(1), 13–19

² United Nations. (2013). *General comment No. 17 on the right of the child to rest, leisure, play, recreational activities, cultural life and the arts (art. 31)*.



La récréation dans les écoles primaires et intermédiaires/secondaires de premier cycle

Recommandations pour le développement aux niveaux des écoles, des commissions scolaires et des provinces

CONTEXTE

La récréation est le moment de loisir durant la journée scolaire au cours de laquelle le jeu et les opportunités d'activités récréatives s'offrent aux élèves. Il s'agit d'un moment indépendant du temps pédagogique, des pauses pour le repas/la collation, ou bien des activités dirigées par les adultes. La récréation doit offrir des opportunités significatives pour la créativité, le jeu initié de façon autonome, l'activité physique, l'implication avec les pairs dans des activités qui sont culturellement pertinentes, et le repos. Ces pauses nécessaires durant la journée sont essentielles. Autrement dit, c'est le moment où les élèves pourront se détendre, jouer, prendre des nouvelles de leurs ami(e)s, rire et faire le fou, prendre des risques et dépenser de l'énergie. C'est du temps pour soi qu'ont les élèves et ils devraient avoir un large éventail d'options appropriées au plan développemental pour passer le temps durant cette période qui leur est offerte.

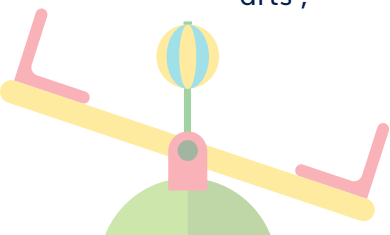
Il est nécessaire que les écoles fassent preuve de prévoyance et de planification afin de mettre en place un cadre qui est inclusif, accessible à tous, et riche en options d'activités, d'équipements et en variété de matériaux. En tant que tel, autant les élèves que les membres du personnel doivent concevoir ensemble ce qui meublera ce temps. La récréation ne doit pas être refusée en guise de punition ou pour des raisons académiques, ne doit pas venir remplacer le cours d'éducation physique et ne devrait pas être minée par des règles trop strictes.

De plus, le paysage social de la récréation est crucial pour les enfants – c'est important pour eux personnellement mais elle a aussi une forte influence sur leur santé mentale et leur bien-être. Leurs besoins variés sur les plans social, affectif et physique font en sorte que la récréation doit offrir un milieu axé sur le soutien qui leur permet de tisser de façon efficace des liens entre eux, de forger des amitiés et d'entretenir des rapports sociaux – dans un cadre où ils seront à l'abri des effets de l'exclusion sociale et de la victimisation. Il importe de souligner que les enfants qui sont à risque de marginalisation sociale devraient être soutenus et suivis attentivement autant par les membres du personnel que par les élèves.

Message-clé no 1 : « Les milieux pédagogiques devraient jouer un rôle important pour satisfaire les obligations prévues par l'article 31. »

De façon générale, les écoles doivent offrir :

- ☐ un soutien, une supervision et une période de temps adéquats durant la récréation pour s'assurer que les enfants ont une opportunité suffisante pour jouer de façon significative ;
- ☐ des espaces adéquats à l'intérieur et à l'extérieur qui faciliteront le jeu, les loisirs et les arts ;



La récréation dans les écoles primaires et intermédiaires/secondaires de premier cycle

Recommandations pour le développement aux niveaux des écoles, des commissions scolaires et des provinces

- ☐ des terrains de jeu, des aménagements de jeu, des paysages naturels, des pièces libres et des équipements qui sont sécuritaires et qui seront adéquatement et régulièrement inspectés ;
- ☐ des terrains de jeu, des paysages naturels, des pièces libres et des équipements conçus pour permettre à tous les enfants, y compris les enfants ayant des déficiences, de participer de manière égale ;
- ☐ des aires de jeu et des matériaux qui offrent l'opportunité de s'adonner à toutes les formes de jeu ;
- ☐ la possibilité pour les enfants de s'impliquer dans la conception et l'élaboration des aires de jeu ;
- ☐ des pauses de récréation à l'extérieur à chaque fois que c'est possible.

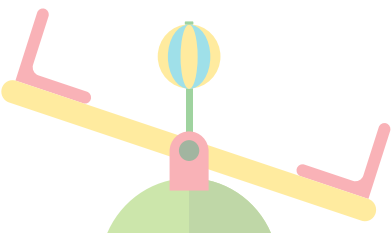
Le personnel de l'école ne devrait PAS être autorisé à refuser les pauses de récréation :

- ☐ pour des raisons académiques (par ex. pour compléter des travaux scolaires ou des devoirs);
- ☐ en tant que mesure disciplinaire (par ex. refuser la récréation en guise de punition) ;
- ☐ pour combler les exigences du programme d'éducation physique.

Message-clé no 2 : « L'article 31 souligne l'importance d'offrir des activités qui sont adaptées à l'âge de l'enfant. »

Les besoins en développement varient énormément chez les élèves de l'école primaire jusqu'à ceux de l'école intermédiaire/secondaire de premier cycle. La récréation devrait offrir un continuum d'opportunités qui vont des zones pour le jeu non-structuré et spontané jusqu'aux activités organisées, structurées et adaptées aux besoins de développement. Il faut tenir compte des âges, des étapes de développement et des préférences des enfants quand vient le temps de déterminer :

- ☐ la période de temps offerte et la fréquence ;
- ☐ la nature des espaces et des milieux offerts, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- ☐ les formes de stimulation et la variété des activités ;
- ☐ le degré de supervision nécessaire par des adultes et d'implication pour assurer la sécurité et la protection des élèves ;
- ☐ les opportunités qui impliquent la prise de risques et offre des défis ;
- ☐ les opportunités pour socialiser, passer du temps avec des pairs ou pour être seul.



La récréation dans les écoles primaires et intermédiaires/secondaires de premier cycle

Recommandations pour le développement aux niveaux des écoles, des commissions scolaires et des provinces

Message-clé no 3 : « Les enfants ont besoin d'opportunités pour interagir avec des pairs avec des aptitudes, des antécédents, des statuts sociaux et des âges qui diffèrent afin d'apprendre la coopération, la tolérance, le partage et la débrouillardise. »

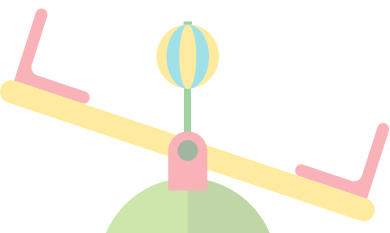
Le jeu et la récréation offrent des opportunités pour tisser des liens d'amitié et contribuent au développement social, moral et affectif de l'enfant, pour ainsi façonner une culture commune et bâtir des communautés.

Les pairs plus âgés sont des modèles importants étant donné que les élèves plus jeunes les observent afin de s'en inspirer au chapitre des connaissances, des aptitudes et du comportement. Les écoles devraient instaurer un programme de leadership des pairs en vue de la récréation. Les chefs de récréation devraient être bien formés et supervisés. La formation devrait être axée sur l'inclusion, l'empathie ainsi que les aptitudes sociales et affectives.

Afin d'encourager les enfants à s'impliquer après de leurs pairs à l'extérieur de la salle de classe, des options pour le jeu, le repos et la socialisation devraient être offertes peu importe le temps qu'il fait.

Plus précisément, conformément à l'observation générale 17, durant la récréation il faut offrir aux enfants :

- ☐ Des opportunités de s'investir dans leur propre espace et période de temps afin qu'ils puissent créer et transformer leur monde, en utilisant leur imagination et leurs langages ;
- ☐ Des opportunités d'explorer et comprendre l'héritage culturel et artistique de leur communauté, d'y participer, de la créer et de la façonner ;
- ☐ Des opportunités de participer avec d'autres enfants à des jeux, des sports et autres activités récréatives, qui sont soutenues par des animateurs qualifiés lorsque c'est nécessaire.



La récréation dans les écoles primaires et intermédiaires/secondaires de premier cycle

Recommandations pour le développement aux niveaux des écoles, des commissions scolaires et des provinces

Message-clé no 4 : « Le Comité souligne que les intervenants des États prendront les mesures appropriées pour s'assurer que tous les enfants aient l'opportunité d'exercer leurs droits selon l'article 31 sans discrimination de quelque sorte que ce soit... Le Comité est particulièrement préoccupé par les difficultés auxquelles font face des catégories particulières d'enfants en ce qui a trait à la jouissance et aux conditions d'égalité des droits définis par l'article 31, surtout les filles, les enfants pauvres, les enfants ayant des déficiences, les enfants autochtones, les enfants appartenant à des minorités, entre autres. »

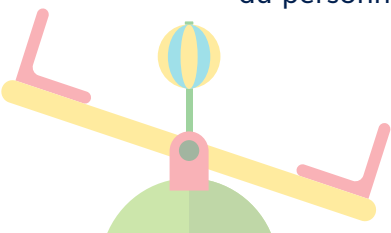
Les élèves qui ont des expériences sociales positives sont plus susceptibles d'être solidaires à l'égard de leurs pairs durant le temps en classe et ils affichent un plus grand intérêt et engagement à l'endroit de l'école. Cette implication aura une influence sur leurs succès à l'école dans l'ensemble et les taux de diplomation, et au bout du compte contribuera aux bénéfices individuels vécus au cours de leur vie, et aura aussi un impact sur la santé de la population dans son ensemble.

Chacune des écoles devrait donc s'assurer de la disponibilité d'espaces et activités qui répondent aux différents besoins des enfants – en portant une attention spéciale aux besoins des populations vulnérables. Les entraves sociales et physiques à l'inclusion doivent être examinées et corrigées. Plus précisément, les écoles doivent :

- ☐ investir dans la conception universelle pour permettre à tous les enfants, y compris les enfants avec des déficiences, de participer de façon égalitaire ;
- ☐ offrir un milieu pour la récréation libre de stress, d'exclusion sociale, de préjugés, de discrimination, de conséquences sociales négatives et de violence ;
- ☐ élaborer un échéancier pour mettre en œuvre du jeu de qualité et des expériences de loisir.

Message-clé no 5 : « Les enfants peuvent seulement exercer leurs droits si les cadres en terme des lois, des politiques, du budget, du milieu et des services sont en place. »

- ☐ Chaque province/territoire, commission scolaire et école devrait avoir une politique en place spécifiquement pour la récréation ;
- ☐ Chacune des écoles devrait avoir un comité de la récréation qui regroupe des membres du personnel, des élèves et des administrateurs qui élaboreront des lignes directrices sur



La récréation dans les écoles primaires et intermédiaires/secondaires de premier cycle

Recommandations pour le développement aux niveaux des écoles, des commissions scolaires et des provinces

la récréation, qui planifieront, qui achèteront, qui superviseront et qui analyseront les progrès en matière d'espaces, d'activités et de matériaux ;

- ❑ Chacune des écoles devrait désigner un coordonnateur de la récréation qui se voit donner le temps nécessaire parmi ses tâches à accomplir pour superviser la planification et la mise en œuvre en matière de récréation ;
- ❑ Tous les membres du personnel devraient recevoir une formation systématique et continue sur les droits des enfants, notamment les droits mentionnés dans l'article 31. La formation devrait notamment aborder les sujets suivants :
 - o La résolution des conflits ou des pratiques en matière de justice réparatrice ;
 - o Encourager les élèves à tisser des liens d'amitié et des rapports sociaux positifs ;
 - o L'impact des schémas sociaux négatifs sur les rapports sociaux entre être humains et le jeu sain ;
 - o Favoriser un climat d'inclusion, de souci et d'empathie ;
 - o Des espaces, programmes et pratiques inclusifs ;
 - o Promouvoir la créativité et le jeu imaginatif ;
 - o Efforts de prévention afin de réduire les soucis en matière de discipline ;
 - o Gestion des comportements efficace ;
 - o Protocole d'urgence ;
 - o Équilibrage des risques ;
 - o Offrir des conseils et des stimulus sans miner les efforts que font les enfants pour s'organiser et mener des activités de jeu ;
 - o S'impliquer dans le jeu avec les enfants tout en minimisant la prise de contrôle de l'activité ;
 - o Recruter, former et superviser des cohortes d'élèves dans le cadre d'un programme de chef junior.

